

NATIXIS INTEREPARGNE

Société Anonyme au capital de 8 890 784 euros
Siège social : 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS
692 012 669 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2023 au 31/12/2023
Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2024

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (en euros)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales, CCP	342,87	342,87
Créances sur les établissements de crédit	161 467 010,39	189 912 681,14
Créances à terme sur les éta de crédit	46 425 938,00	-
Particip. et autres titres détenus à long terme	400,00	400,00
Immobilisations incorporelles	2 921 284,63	3 644 987,67
Immobilisations corporelles	5 055 933,15	5 272 614,52
Autres actifs	42 583 953,66	29 385 267,57
Comptes de régularisation	20 978 227,15	24 133 821,90
TOTAL ACTIF	279 433 089,85	252 350 115,67

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit	5 480 686,30	6 566 350,13
Opérations avec la clientèle	372 102,87	482 659,62
Autres passifs	26 466 845,69	26 444 656,77
Comptes de régularisation	181 650 603,00	166 526 432,52
Provisions pour risques et charges	12 778 162,50	11 646 749,70
Capitaux propres hors FRBG	52 684 689,49	40 683 266,93
- Capital souscrit	8 890 784,00	8 890 784,00
- Primes d'émission	10 652 061,81	10 652 061,81
- Réserves	889 078,40	889 078,40
- Report à nouveau	2 582,16	737,90
- Résultat de l'entreprise	32 250 183,12	20 250 604,82
TOTAL PASSIF	279 433 089,85	252 350 115,67

HORS-BILAN. Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	8 130 299,86	511 228,17
Intérêts et charges assimilés	- 10 314,25	- 1 191 722,05
Commissions (produits)	140 194 874,64	132 789 767,07
Commissions (charges)	- 19 360 431,68	- 18 450 561,34
Autres produits d'exploitation bancaire	609 961,72	644 659,12
Autres charges d'exploitation bancaire	- 277 407,92	- 494 645,31
PRODUIT NET BANCAIRE	129 287 342,37	113 808 725,66
Charges générales d'exploitation	- 83 243 537,86	- 82 960 388,31
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 507 020,58	- 1 676 161,21
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	44 536 783,93	29 172 176,14
Coût du risque	- 810 534,79	- 518 083,53
RESULTAT D'EXPLOITATION ET RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	43 726 249,14	28 654 092,61
Impôts sur les bénéfices	- 11 476 066,02	- 8 403 487,79
RESULTAT NET	32 250 183,12	20 250 604,82

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT.

PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE. NATIXIS INTEREPARGNE est une Société Anonyme créée le 20/03/1969. Son capital social est de 8.890.784 euros et elle est détenue à 100 % par NATIXIS INVESTMENT MANAGERS depuis le 31/03/2022.

I - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION. Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables définis par le règlement CRC 91-01 du 16/01/1991, modifié par le CRC 00-03 du 11/12/2000 relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF. NATIXIS INTEREPARGNE n'est pas concernée par la recommandation IFRIC de 2021 qui propose de linéariser l'acquisition des droits sur la période précédant l'âge de départ à la retraite, sur une période équivalente à l'ancienneté nécessaire pour atteindre les droits plafonnés. Depuis 2022, NATIXIS INTEREPARGNE est sous consolidée par NATIXIS via la sous consolidation NATIXIS INVESTMENT MANAGERS. Depuis le 01/01/2022, en application des dispositions de l'article 223 L, 6-d du Code général des impôts NATIXIS INTEREPARGNE est entrée dans le groupe intégré BPCE. **1.1. Créances et dettes.** Les créances et dettes sont reprises sous les rubriques des postes du bilan suivants : les créances et dettes sur les établissements de crédit ; les opérations avec la clientèle ; les autres actifs et autres passifs ; les comptes de régularisation. Elles sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale. **Créances et dettes sur les établissements de crédit.** Les créances sur les établissements de crédit recouvrent les sommes en instance sur les comptes bancaires, correspondant aux opérations en cours de souscriptions et de rachats de parts de FCPE, à la date de l'arrêté comptable. **Créances clients, règles de provisionnement et de passage à perte.** Lorsqu'il survient un risque de non-recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs dans une situation d'impayé, de dégradation de la situation financière ou de procédures contentieuses entre NATIXIS INTEREPARGNE et la contrepartie, les créances concernées sont déclassées en créances douteuses conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit. Des provisions pour dépréciation ou pour risques sont dotées au compte de résultat au poste « coût du risque », à hauteur de la perte probable. Ces provisions sont déterminées sur la base d'un examen individuel du dossier en tenant compte de l'analyse du risque, des garanties disponibles et de l'ancienneté de la créance ou de l'engagement. Les provisions sur créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Au 31/12/2021, la méthode de provisionnement des créances douteuses a évolué. Le développement significatif des ventes de contrats vers une clientèle TPE a pour conséquence d'accroître le nombre de petites créances impayées de forfaits de tenue de compte. Le règlement de ces factures s'effectuant par prélèvement, lorsque la créance demeure impayée après plusieurs tentatives de présentation du prélèvement et à l'issue du processus de recouvrement, le potentiel de règlement devient très faible. En conséquence, la méthode actuelle de provisionnement a été

renforcée pour couvrir plus rapidement le risque d'impayé sur ce type de créances. Ainsi, les factures de moins de cinq cents euros hors taxe demeurant impayées 90 jours après l'échéance, c'est-à-dire à l'issue du processus de recouvrement, sont provisionnées à hauteur de 50 %, et lorsque le délai atteint 180 jours elles sont provisionnées à 100 %. Dès que le caractère irrécouvrable des créances est confirmé, les encours concernés sont sortis des actifs par la contrepartie d'un compte de résultat « perte sur créance » classé au poste « coût du risque ».

1.2. Titres de participation. Au 20/01/2022, NATIXIS INTEREPARGNE a distribué à la société NATIXIS la totalité des titres de participation NATIXIS PAYMENT HOLDING (NPH) qu'elle avait reçus en rémunération de l'apport en nature de la totalité des titres de NATIXIS INTERTITRES à NPH réalisés le 08/06/2021, soit 17 075 916 actions ordinaires de NPH pour une valeur de 7 031 934 euros. Cette distribution a bénéficié du régime de faveur prévu à l'article 115-2 du Code général des impôts et a été imputé sur le poste « prime d'émission ». Au 31/12/2023, NATIXIS INTEREPARGNE ne détient pas de titres de participation.

1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations figurent dans les comptes à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation, à l'exception du fonds de commerce provenant de l'apport de PLANEPAR A et des terrains qui ne sont pas amortis. Le fonds de commerce fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les logiciels « métier » créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût de développement qui regroupe des dépenses de prestataires externes et des frais liés au personnel directement affecté à leur développement. Pendant la phase de développement, ces dépenses sont enregistrées au compte d'immobilisations en cours, elles sont transférées dans le compte d'immobilisations à amortir dès que le projet est mis en service. En application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, la valeur brute des constructions a été ventilée par composants de durée d'amortissement propre à chaque élément. Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes : Logiciels : 1 an, Logiciels métier : 3 à 5 ans, Constructions selon les composants : Fondations : 40 ans, Façade : 20 ans, Couverture : 20 ans, Equipements techniques : 15 ans, Aménagements : 10 ans, Aménagements et installations : 10 ans, Matériel informatique : Gros matériel : 5 ans dégressif, Micro-informatique : 3 ans dégressif, Autres matériels et mobiliers : 5 à 10 ans. **1.4. Provisions pour risques et charges.** Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable. En application du règlement CRC 00-06 relatif aux passifs, les provisions pour risques et charges sont évaluées à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions au passif autres que celles relatives aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, amendes, pénalités et autres risques divers. Les mouvements de provisions pour risques et charges sont classés dans les rubriques auxquelles ils se rapportent : produit net bancaire, charges générales d'exploitation, ou coût du risque. **1.5. Engagements à long terme accordés aux salariés.** Les engagements à long terme accordés aux salariés comprennent : les indemnités de fin de carrière (IFC) ; les médailles du travail (MT) ; le compte épargne temps (CET). **Méthode d'évaluation.** La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est celle recommandée par la norme IAS 19 avantage du personnel, à savoir la méthode des unités de crédit projetées. L'application de cette méthode est basée sur l'étalement linéaire des droits entre l'entrée du bénéficiaire dans l'entreprise et le versement de la prestation. **Principales hypothèses retenues.** Année de référence des salaires : 2023. Taux annuel d'actualisation : 4,07 % pour les IFC et 3,88 % pour les MT. Taux d'évolution annuelle des salaires : 2,69 % pour les cadres et non cadres. Tables de mortalité : tables générationnelles TGF05 et TGH05. **Provisionnement des passifs sociaux.** Concernant les IFC, NATIXIS INTEREPARGNE a souscrit un contrat de couverture auprès de EPARINTER en 2017. Au 31/12/2023, l'engagement brut du passif social actualisé s'établit à 7 691 635 €, il est couvert par le contrat EPARINTER à hauteur de 2 856 174 € et par une provision comptabilisée au bilan à hauteur de 4 835 461 €. Le solde de l'engagement est constitué d'éléments non comptabilisables et relatifs au changement de régime restant à étaler dans le temps. Concernant les MT, le passif social actualisé au 31/12/2023 s'établit à 3 099 326 €, il est entièrement couvert par une provision pour risque. Concernant le CET, par mesure de simplification opérationnelle appliquée au niveau du Groupe BPCE, la provision ne fait pas l'objet d'une évaluation actuarielle. **1.6. Coût du risque.** La rubrique coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques. **1.7. Impôt sur les sociétés.** L'article 11 de la loi de finances 2017 a introduit une baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés pour toutes les entreprises à compter des exercices ouverts depuis le 01/01/2018. Au titre de l'exercice 2023, le taux normal de l'impôt est fixé à 25 % pour l'ensemble des sociétés redevables de l'impôt. A ces taux d'impôt sur les sociétés, s'y ajoute : une contribution sociale sur les bénéfices égale à 3,3 % assise sur l'impôt sur les sociétés (après application d'un abattement de 763 000 €) instaurée en 2000. **1.8. Rémunération des mandataires sociaux.** Le montant des rémunérations versées en 2023 aux membres du Conseil d'administration s'élève à 12 600 €. **1.9. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Le montant des honoraires de Commissariat aux comptes figurant dans la lettre de mission relative à l'audit des comptes de l'exercice 2023 est de 79 650 €, dont 38 770 € pour le cabinet DELOITTE et 40 880 € pour le cabinet MAZARS (arrêté des comptes et rapport relatif à la protection des avoirs). **1.10. Compte personnel de formation.** Depuis le 01/01/2015, le compte personnel de formation s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF). Il est alimenté à la fin de chaque année, en heures de formation, proportionnellement au temps de travail réalisé. Il est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie, pour suivre une formation qualifiante. **1.11. Composition du capital.** Le capital social de NATIXIS INTEREPARGNE est fixé à 8 890 784 €, divisé en 555 674 actions de 16 € chacune, entièrement libérées.

	1.12. Effectif moyen	Exercice 2023	Exercice 2022
Cadres		262	243
Employés		263	261
		525	504

II - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT.

Immobilisations	Valeur brute au 31/12/2022	Augmentations	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles :	48 640 005,56	-	48 640 005,56
- Fonds commercial	2 921 284,63	-	2 921 284,63
- Logiciels	45 718 720,93	-	45 718 720,93
Immobilisations corporelles :	24 012 151,78	566 636,17	24 578 787,95
- Terrains	259 711,51	-	259 711,51
- Composants des constructions ...	4 246 173,91	-	4 246 173,91
- IAA	13 233 933,06	449 947,76	13 683 880,82
- Matériel et mobilier de bureau	6 272 333,30	29 360,10	6 301 693,40
- Immob. corporelles en cours	-	87 328,31	87 328,31
TOTAL	72 652 157,34	566 636,17	73 218 793,51

Amortissements	Amort. au 31/12/2022	Dot. et prov. de l'exercice	Amort. au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles :	44 995 017,89	723 703,04	45 718 720,93
- Logiciels	44 995 017,89	723 703,04	45 718 720,93
Immobilisations corporelles :	18 739 537,26	783 317,54	19 522 854,80
- Composants des constructions ...	3 651 606,32	53 067,76	3 704 674,08
- IAA	9 501 095,15	589 926,17	10 091 021,32
- Matériel et mobilier de bureau	5 586 835,79	140 323,61	5 727 159,40
TOTAL	63 734 555,15	1 507 020,58	65 241 575,73

Titres de participation. NIE ne détiennent aucune participation au 31/12/2023.

Provisions inscrites au bilan	Montant début d'exercice	Dotations et reclassts	Reprises	Dont utilisées	Montant fin d'exercice
Provisions pour risques et charges ..	11 646 749,70	1 777 670,52	646 257,72	-	12 778 162,50
- Produit net bancaire :					
. Provisions sinistres	209 046,77	242 794,22	276 322,11	67 500,11	175 518,88
- Charges générales d'expl. :				24 %	
. Provisions sur passifs sociaux	11 437 702,93	1 454 876,30	369 935,61	-	12 522 643,62
. Autres ch. d'expl.	-	80 000,00	-	-	80 000,00
Provision pour dépréc. des comptes d'actifs	1 519 746,22	688 825,86	3 217,64	-	2 205 354,44
- Coût du risque :					
. Prov. créa. clients	1 519 746,22	688 825,86	3 217,64	668,31	2 205 354,44
				21 %	
TOTAL	13 166 495,92	2 466 496,38	649 475,36	-	14 983 516,94

Evolution des capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice précédent. L'Assemblée Générale du 16/05/2023 statuant sur les comptes clos le 31/12/2022 a décidé de distribuer un dividende net par action de 36,44 €.

Capitaux propres	Situation début d'exer.	Affectation du résultat de l'exercice précédent		Situation fin d'exercice
		Report à nouveau	Dividendes payés (-)	
Capital	8 890 784,00	-	-	8 890 784,00
Réserve légale	889 078,40	-	-	889 078,40
Prime d'émission	9 994 426,39	-	-	9 994 426,39
Boni de confusion	657 635,42	-	-	657 635,42
Report à nouveau	737,90	20 250 604,82	- 20 248 760,56	2 582,16
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	20 432 662,11	20 250 604,82	- 20 248 760,56	20 434 506,37
Résultat de l'exercice	20 250 604,82	-	-	32 250 183,12
CAPITAUX PROPRES (avant affectation du résultat)	40 683 266,93	-	-	52 684 689,49

Etat des échéances des créances	Montant	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans
Caisses, banques centrales, CCP :				
- Caisses.....	342,87	342,87	-	-
Créances et dettes envers les étés de crédit :				
- Comptes courants ..	161 467 010,39	161 467 010,39	-	-
- Prêt NATIXIS	46 425 938,00	46 425 938,00	-	-
Autres actifs :				
- Dépôts au fonds de garantie des dépôts ..	1 605 893,77	-	1 444 182,33	161 711,44
- Divers dépôts et cautionnements	7 601,91	-	-	7 601,91
- Créances clients et comptes rattachés	8 348 659,74	8 348 659,74	-	-
- Autres débiteurs	32 621 798,24	32 621 798,24	-	-
Comptes de régul. :				
- Comptes d'attente ..	174 853,04	174 853,04	-	-
- Prod. à recevoir.....	17 224 066,43	17 224 066,43	-	-
- Charges constatées d'avance	2 719 133,02	2 719 133,02	-	-
- Régul. - comptes techniques	860 174,66	860 174,66	-	-

Détail des créances clients et comptes rattachés. Créances clients sains : 7 695 795,63, Créances clients douteux : 2 858 218,55, Provision créances douteuses : - 2 205 354,44, Total : 8 348 659,74. **Détail des produits à recevoir.** Intérêts et produits assimilés : 491 000,00, Commissions : 17 091 122,00, Autres produits d'exploitation : - 358 055,57, Total : 17 224 066,43.

Etat des échéances des dettes	Montant	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans
Dettes envers les étés de crédit :				
- Comptes courants ..	5 480 686,30	5 480 686,30	-	-
Op. avec la clientèle :				
- Cpte cour. bloqué...	372 102,87	-	161 055,06	211 047,81
Autres passifs :				
- Fournisseurs et comptes rattachés	968 123,28	968 123,28	-	-
- Dettes fiscales et sociales.....	17 469 199,70	17 469 199,70	-	-
- Autres dettes.....	8 029 522,71	8 029 522,71	-	-
Comptes de régul. :				
- Charges à payer.....	10 193 607,71	10 193 607,71	-	-
- Régul. - comptes techniques	171 456 995,29	171 456 995,29	-	-

Détail des charges à payer. Dettes fiscales et sociales : 3 118 960,00, Dettes d'exploitation : 7 074 647,71, Total : 10 193 607,71. **Informations sur le compte de résultat.**

Produit net bancaire	2023	2022
Total du produit net bancaire.....	129 287 342,37	113 808 725,66
Intérêts et produits assimilés :		
- Sur opérations avec les EDC	8 130 299,51	511 227,82
Intérêts et charges assimilées :		
- Sur opérations avec les EDC	- 10 313,90	- 1 191 721,70
Commissions (produits) :		
- Prestations de services.....	140 194 874,64	132 789 767,07
Commissions (charges) :		
- Prestations de services.....	- 19 360 431,68	- 18 450 561,34
Autres produits d'exploitation bancaire :		
- Autres produits divers d'exploitation	609 961,72	644 659,12
Autres charges d'exploitation bancaire :		
- Charges et produits inhabituels	- 277 004,30	- 494 597,23
- Autres charges diverses d'exploitation.....	- 43,62	- 48,08

Charges générales d'exploitation	2023	2022
Total des charges générales d'exploitation	83 243 537,86	82 960 388,31
Charges de personnel :		
- Salaires et traitements.....	27 915 533,64	25 215 099,89
- Charges sociales, taxes sur rémunérations....	17 944 876,47	16 053 065,95
- Autres charges de personnel.....	7 731 243,61	7 036 433,53
Impôts et taxes :		
- Taxe foncière	73 722,00	73 938,00
- CET - Contribution Economique Territoriale ...	464 187,04	672 159,16
- Organic.....	182 898,00	166 786,00
- Autres taxes.....	52 902,24	2 977 567,15
Services extérieurs :		
- Locations.....	231 606,02	235 599,99
- Services extérieurs fournis par des sociétés du groupe.....	15 831 997,11	17 802 458,62
- Autres services extérieurs.....	12 814 571,73	12 727 280,02

Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	2023	2022
Total des dotations	1 507 020,58	1 676 161,21
- Dotations aux amort. immob. incorporelles....	723 703,04	907 637,46
- Dotations aux amort. immob. corporelles	783 317,54	768 523,75

Coût du risque	2023	2022
Total coût du risque.....	810 534,79	518 083,53
- Dotations aux provisions	688 825,86	132 540,00
- Reprises sur provisions	- 3 217,64	- 235 948,35
- Créances irrécouvrables	124 926,57	621 491,88

Gains ou pertes sur actifs immobilisés. Néant.

Impôt sur les bénéfices	2023	2022
Total de l'impôt.....	11 485 306,05	8 394 247,11
- Impôt au taux de 25 %	11 228 009,73	8 245 534,47
- Contribution sociale sur les bénéfices	345 345,32	246 923,64
- Crédits d'impôts	- 88 049,00	- 98 211,00

Eléments relevant du bilan et du compte de résultat avec les entreprises liées. Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Postes	Montant concernant les entreprises liées
Bilan - Actif :	
- Créances sur les établissements de crédit	148 073
- Créances à terme sur les établissements de crédit.....	46 426
- Comptes de régularisations.....	18 948
Bilan - Passif :	
- Dettes envers les établissements de crédit	5 481
- Autres passifs	6 792
- Comptes de régularisations.....	4 492
Résultat - Produits :	
- Intérêts et produits assimilés	7 540
- Commissions.....	69 641
- Autres produits d'exploitation bancaire	55
Résultat - Charges :	
- Services extérieurs fournis par des sociétés du groupe	15 832
- Commissions.....	16 707

Sous les rubriques entreprises liées et entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation ne sont retenues que les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation de NATIXIS.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale, suivant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 32 250 183,12 euros, de la manière suivante : Bénéfice de l'exercice : 32 250 183,12 €, Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur : 2 582,16 €, Pour former un bénéfice distribuable de : 32 252 765,28 €, A titre de dividendes aux actionnaires : 32 251 318,96 €, soit 58,04 € par action, Le solde : 1 446,32 €. En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 1 446,32 euros. L'Assemblée Générale constate que le dividende net par action est de 58,04 euros.

EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NATIXIS INTEREPARGNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Paris - La Défense, le 24 avril 2024, Les Commissaires aux comptes, MAZARS : Olivier GATARD ; DELOITTE & ASSOCIES : Olfa BOUBAKER.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse du siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS.